

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><u>Nombre de membres :</u> Afférents au Conseil : 20 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27</p> <p><u>Date de la convocation :</u> 30/08/2024</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 09/09/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLEQUES</p> <p>Séance du 18 septembre 2024</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Nathalie MAEGHT</p> <p>Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sandrine LORIO – Estelle LECOFFRE – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER - Marjory DELAVAL – Sandrine DEMAUDE – Annick CROQUELOIS – Jean-Bernard BONDUELLE – Jérôme LEBOUCHER – Antoine TUSO – Didier VANDAELE - Nathalie MAEGHT - Sophie WAROT – Monique VALENTIN</p> <p>Absents : Douglas VERSCHEURE (pouvoir à Laurent DENIS) – Sabrina LOOTVOET (pouvoir à Didier VANDAELE) - Ludovic COCQUEMPOT (pouvoir à Laurent BRICHE) – Patrick POTEL (pouvoir à Barbara BODART) – Nicolas CHOCHOY (pouvoir à Alain MASSON) – Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE)</p>
--	---

2024/30

**OBJET DE LA DELIBERATION : VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A
GRTGAZ**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société GRTgaz souhaite acquérir des emprises relevant du domaine public communal en vue de la construction d'une voie d'accès destinée à la gare amovible. Les deux surfaces que souhaite acquérir la société GRTgaz sont de part et d'autre de la parcelle cadastrée B509, située rue Saint-Gilles.

La surface totale à acquérir s'élève à 80 m² (48 m² pour une zone et 32 m² pour l'autre).
Le prix au m² étant de 3,041 euros, le montant total pour cette acquisition serait de 243.28€.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter la proposition ci-dessus.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- La désaffectation et le déclassement du domaine public communal de ladite parcelle
- De fixer le prix de la vente à 243.28 euros ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents afférents à cette vente.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à
la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi
du 22 Juillet 1982,

La secrétaire de séance,

Nathalie MAEGHT



Le Maire,
LD
Laurent DENIS

